

# *La mondialisation, cruelle fatalité*

---

**La mondialisation met en danger la régulation sociale-démocrate, au risque d'un véritable apartheid social. À charge pour elle de promouvoir de manière démocratique un projet social, l'Union européenne peut intégrer la mondialisation et en faire une source de valeurs.**

---

PAR MICHEL GENET

Flash-back : 1993, les Chinois sont à Liège... L'entreprise Tubemeuse, en quête de repreneur, est sur le point d'être rachetée par une société chinoise.

Ce qui, en soi, peut paraître une bonne nouvelle, s'accompagne de modalités surprenantes. En effet, le repreneur se propose non seulement d'investir du capital, mais d'amener avec lui plusieurs centaines de travailleurs chinois, à des conditions salariales et de protection sociale dignes de Pékin, mais assez éloignées de celles du bord de Meuse... Assez étonnamment, la levée des boucliers à laquelle on pouvait s'attendre ne vient pas, ni du côté politique, ni même du côté syndical où, face au marasme ambiant, on se réjouit de pouvoir préserver un peu d'emploi. Finalement, et pour différentes raisons, le repreneur ne sera pas Chinois, mais cet épisode aura marqué de nombreux observateurs, car il porte en lui le symbole des frontières qui tombent, non seulement pour les biens et services, ce qui n'est pas nouveau, mais aussi, pour les droits salariaux et sociaux qui se voient instantanément fragilisés par une sorte de virus venu de lointaines contrées...

Comme cette histoire le montre, la crise de l'État, c'est-à-dire du principal organe de gestion collective de notre devenir, trouve une partie de ses racines dans la mondialisation de l'économie, car celle-ci induit une rupture totale dans la relation de parfaite complémentarité qui avait jusqu'à alors régné entre l'État et les entreprises.

«Ce qui est bon pour Ford est bon pour l'Amérique»... : on avait assisté jusqu'à la fin des années 70 à une répartition des tâches harmonieuse entre la puissance publique et le privé, entre le social et l'économique. Par ce compromis social-démocrate, l'État, fournisseur de services publics adéquats et garant de la cohésion sociale par la redistribution des richesses de la

nation, inscrit les entreprises dans un contexte idéal pour leur fonctionnement et leur développement, ce qui leur permet d'assurer la prospérité de leurs employés et, au travers du système fiscal, d'en faire profiter la collectivité.

La mondialisation remet aussi crucialement en cause un mode de régulation politico-économique sur lequel le fonctionnement de notre société continue de s'articuler. Ce qui amène à réfléchir sur les risques que pareille inadéquation est susceptible d'entraîner.

## AU-DELÀ DE L'INTERNATIONALISATION

Au départ était le commerce international, prôné par les descendants de Ricardo comme source de prospérité grâce aux fameux avantages comparatifs : en simplifiant, l'échange entre deux nations permet à chacune d'entre elles de se spécialiser dans la production d'un bien pour laquelle elle est la plus efficiente, ce qui finit par constituer un gain pour toutes deux.

Basé sur ce paradigme — qui, par ailleurs, est l'objet de sérieuses remises en question par certains économistes —, la période de l'après-guerre s'est résumée en définitive à la mise sur pied de tous les éléments institutionnels et réglementaires susceptibles de permettre l'avènement de véritables échanges internationaux. Dernière étape en date: les conclusions des accords du G.A.T.T. et la mise sur pied de l'O.M.C. (Organisation mondiale du commerce). Sans aller plus loin dans l'analyse de ces accords, mais tout en insistant sur l'impact positif qu'ils peuvent avoir sur les économies dites en développement, il est bon de jauger leur impact sur le rôle des États. En effet, ceux-ci se voient privés — en théorie, en tout cas — de leurs instruments protectionnistes et au-delà, se trouvent obligés d'abandonner toute prétention en matière de politique industrielle; même si ce dernier point est particulièrement dû à la politique de l'Union européenne en la matière.

Ensuite vient ce qu'on a appelé la «multinationalisation», à l'encontre de laquelle nombres de publications progressistes bruissèrent de critiques véhémentes dans les années septante. Cette «expansion de flux d'innovation et de production de richesses en dehors du territoire d'origine des acteurs économiques, institutionnels et sociaux<sup>1</sup>» était déjà sujette à débats, notamment quant au comportement des entreprises multinationales dans les pays du tiers monde, où on leur reprochait aussi bien l'exploitation des travailleurs qu'une certaine collusion avec les gouvernements locaux. Malgré les apparences, à savoir une certaine perte par l'État de ses prérogatives, «ce qui est bon pour Ford» reste «bon pour l'Amérique» dans la mesure où il persiste un facteur de territorialité assez fort par rapport au pays d'origine, au travers de ce qu'il est convenu d'appeler un ancrage national.

La mondialisation trouve son assise sur ces deux couches dont elle constitue l'ultime avatar. En se basant sur la définition de Petrella, il s'agit en effet de processus de production et de distribution générés par des facteurs de

<sup>1</sup> Petrella, *Futuribles*, 1989.

production matériels et immatériels organisés sur une base intégrée mondiale, pour des marchés mondiaux réglés par des normes mondiales. La lourdeur stylistique de cette définition liée à la répétition du vocable «mondial» ne sert finalement qu'à faire ressortir la disparition totale de toute notion de territorialité, qu'elle soit juridique, économique ou technologique. La mondialisation fait fi de toute frontière et cela tant pour les biens et services échangés que pour le facteur capital ou le facteur travail. Elle impose *de facto* une échelle de fonctionnement intégrée mondialement, ce en quoi elle disqualifie toute organisation qui n'est pas à cette échelle.

## UNE LOGIQUE TERRITORIALE RÉVOLUE

Première rupture engendrée par la mondialisation dans la répartition des rôles décrite plus haut, c'est cette rupture de nature territoriale : la prospérité économique, assurée à une échelle mondiale, n'est plus réinjectée dans le circuit de redistribution qui est lui inséré dans les frontières nationales.

Non seulement il n'y a plus correspondance ou superposition des limites territoriales de l'un et l'autre des pans du compromis social-démocrate, mais on peut même parler d'un véritable antagonisme entre deux logiques.

L'une, la logique «sociale» est censée assurer la cohésion sociale d'une population à l'intérieur d'un territoire bien délimité, grâce à des moyens produits sur ce même territoire et au travers d'une fiscalité basée sur les revenus des agents. Or, la lourdeur de celle-ci est justement un facteur dissuasif selon les critères de la logique «économique», suivie par l'entreprise mondiale, qui, soucieuse avant tout de minimiser ses coûts cherche à s'installer dans les pays à faible fiscalité...

La cohésion sociale, qu'il devient difficile d'assurer, est d'autant plus mise à mal que la libéralisation des échanges a permis l'entrée dans la ronde du commerce mondial de nations dont l'avantage comparatif se base sur une population nombreuse et, en comparaison avec l'Europe occidentale, faiblement rémunérée. Il en découle une «nouvelle division internationale du travail» qui attribue aux pays du Sud les activités intenses en main-d'œuvre peu qualifiée et aux pays occidentaux des activités davantage capitalistiques. Différentes études ont montré que, même si nos échanges avec les pays à main-d'œuvre peu chère se limitent à quelques pourcents, ils sont suffisants pour détruire un nombre élevé d'emplois, étant donné que chaque pourcent correspond à une main-d'œuvre abondante.

Or, une frange importante de la population, insuffisamment formée, n'a parfois ni la capacité, ni l'opportunité de s'adapter à cette mutation structurelle et ne peut avoir comme moyen de survie que les ressources mises à sa disposition par la collectivité : en Belgique, une étude récente du *Centrum voor sociaal beleid* indique qu'environ 35 % des ménages belges seraient dépourvus de revenus suffisants sans intervention de la sécurité sociale (toutes allocations confondues). Mais la collectivité va connaître des difficultés croissantes à assumer son rôle dans la mesure où elle ne peut

plus compter sur un financement extensible à l'infini, de par l'incroyable volatilité des facteurs de production.

Ce tableau peut sembler simplificateur, notamment dans la mesure où il omet de signaler qu'il existe d'autres facteurs qui influencent le choix d'une localisation par les entreprises. Une étude de la CNUCED de 1994 concluait notamment à l'importance dans leur décision de la proximité des marchés — c'est le cas en Asie du Sud-Est qui peut compter sur une demande solvable — ou de la qualification de la main-d'œuvre plutôt que du seul facteur-coût. Par ailleurs, en 94 également, une étude du Bureau du plan s'attachait à démontrer que la «balance des délocalisations» restait positive pour la Belgique, c'est-à-dire que notre pays voyait plus d'installations de nouvelles entreprises que de délocalisations vers d'autres pays. Néanmoins, quoi qu'en disent ces études, la pratique des délocalisations est un phénomène bien installé : qu'on en veuille pour preuve le fait qu'on le retrouve également dans les pays asiatiques où les entreprises préfèrent désertier les «quatre dragons», devenus trop chers, pour s'installer en Malaisie ou en Thaïlande.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger le rôle des capitaux purement financiers dont le caractère désormais évanescent empêche toute fiscalité mobilière digne de ce nom.

Il ne fait pas de doute dès lors que la distorsion de territorialité entre les entreprises mondiales et les systèmes sociaux nationaux fait éclater toute possibilité de régulation, ce qui n'est pas sans poser de sérieuses menaces sur l'évolution de la cohésion sociale...

## DES FERMENTS DE FRACTURE SOCIALE

À l'insuffisance des moyens financiers pour supporter la cohésion sociale s'ajoute un phénomène sociologique encore mal étudié, à savoir l'avènement de ce que René Jean Dupuy appelle une «nouvelle aristocratie». L'entreprise mondiale, en effet, génère une classe de dirigeants et de cadres «nomades» qui se caractérisent par une très grande mobilité et l'usage intensif de réseaux mondiaux de transport ou de télécommunication. Ces élites cosmopolites, rompues à la compétition de l'industrie mondiale et préoccupées avant tout par la progression de leur carrière transnationale, se retrouvent dans des conditions de vie et de travail quotidiennes telles qu'elles en viennent à développer ce qu'on pourrait appeler une «géographie mentale» qui fait totalement abstraction de toute notion de communauté ou de solidarité nationales et qui les enferme dans une sorte de tour d'ivoire où vitesse et efficacité deviennent les maîtres-mots.

S'il est encore difficile à ce stade de quantifier cette nouvelle classe, il n'est à regarder les investissements publics considérables en matière de réseaux à grande vitesse, par exemple, voire également les investissements privés — compagnies aériennes, chaînes hôtelières — pour se rendre compte de son importance économique.

À l'opposé de cette classe que Robert Reich appelle les «manipulateurs de

symboles», il reste la grande masse des «employés routiniers» qui entretiennent un rapport étroit et exclusif avec leur environnement de proximité, qui cherchent à s'appuyer sur de vieilles solidarités locales — devenues incapables de jouer le rôle de médiation sociale — et qui connaissent des revenus jusqu'à nonante fois inférieurs à ceux des élites transnationales<sup>2</sup>.

Pour cette raison et pour d'autres, il s'ensuit presque naturellement qu'au cosmopolitisme désincarné des uns s'oppose le «nationalisme» craintif des autres. Face à des mutations rapides, et, comme on l'a vu, très mal maîtrisées d'un point de vue social et culturel, une grande partie de la population se laisse séduire par une vision-refuge passéiste qui la pousse à des revendications identitaires, qu'elles soient nationalistes, régionalistes ou même religieuses.

Deuxième pierre dans le jardin de l'État : non seulement comme exposé plus haut, il n'a plus *de facto* les moyens d'assurer une cohésion sociale, mais, en plus, des évolutions qu'on pourrait sociologiques, si pas anthropologiques, dissipent tout espoir de mettre sur pied un nouveau pacte social — on l'a bien vu l'année passée en Belgique — qui pourrait lui permettre de retrouver les moyens de financer cette cohésion sociale. Au contraire, on a parfois l'impression que c'est une sorte d'apartheid social qui est en train de se mettre en place...

## UNE MAINMISE DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Il reste un dernier facteur qui détourne l'État de sa vocation au service des intérêts collectifs. Par la totale mobilité des facteurs de productions s'ensuit en effet une rivalité entre territoires pour accueillir une unité de production d'une entreprise transnationale. Il convient dès lors d'assurer la compétitivité d'un territoire, au travers des facteurs décisifs quant à la localisation d'une activité. À côté de la centralité géographique ou de la proximité des marchés, qui ne sont pas de son ressort, c'est à l'État qu'il revient d'optimiser des facteurs tels que la fiscalité, les infrastructures ou la recherche. En cette dernière matière, le manque de moyens des États les pousse souvent à consacrer ceux qui leur restent à une recherche de type appliqué dont les débouchés industriels sont plus immédiatement garantis, quand ce n'est pas à faire financer la recherche par les industries elles-mêmes...

En soi, un tel phénomène n'est pas nouveau, rétorquera-t-on, et ce type d'action politique destinée à créer de l'emploi se justifie entièrement dans une période de chômage aussi élevé. C'est cependant oublier la fin de la réciprocité dans la relation État-entreprise qui, peu à peu, fait en sorte que l'intérêt privé prend le dessus sur l'intérêt public...

<sup>2</sup> Chiffres valables pour les États-Unis, cité par R. Reich dans *L'économie mondiale*, Dunod, 1991.

**QUE FAIRE ?**

Le tableau qui vient d'être dressé peut sembler excessivement sombre. La perspective d'un véritable apartheid social paraîtra déplacée à certains après le sommet mondial de Copenhague dont on a vu le peu d'impact réel, mais qui pose néanmoins le premier jalon d'une prise de conscience mondiale des problèmes d'intégration sociale et de pauvreté et, pourquoi pas de la mise sur pied effective de ce pilier social inexistant à côté des piliers économiques et financiers (Fonds monétaire international, Banque mondiale...). Au moment également où quelques grandes entreprises européennes s'engagent à devenir «citoyennes», c'est-à-dire à assumer davantage de responsabilités sociales, ce qui a priori n'apparaît pas sans ambiguïté, puisque d'une main, elles réduisent les effectifs et de l'autre, elles soutiennent des programmes de réinsertion de délinquants... Au moment également où il semble qu'une certaine classe moyenne américaine commence à se soucier de l'augmentation de la violence due à l'exclusion sociale galopante (*Le Soir* du 5 mars 1995)...

Il n'empêche : la mondialisation telle qu'elle est vécue actuellement constitue certes une chance pour les pays du Sud avec l'ouverture de nos marchés, mais s'assimile surtout à un véritable fléau pour une partie de la population occidentale, alors qu'une plus grande partie encore de la population des pays du Sud survit dans des conditions insupportables. À cette situation dramatique, les États eux-mêmes ne sont plus capables de porter remède pour les diverses raisons qu'on a vues ci-dessus...

Face à ce constat, on pourrait être amené, en caricaturant un rien à choisir entre deux solutions radicales : «supprimer» la mondialisation; «remplacer» l'État devenu inadéquat pour assurer la cohésion sociale.

Passons les deux branches de cette alternative en revue.

**SUPPRIMER LA MONDIALISATION**

«Après tout, disait un syndicaliste cité dans la presse au moment du sommet de Copenhague, la mondialisation n'est pas un phénomène naturel.» On l'oublie trop souvent, anesthésié qu'on est par les discours auto-justificatifs des forces capitalistes ou résignés des hommes politiques, mais la mondialisation a eu besoin d'un terreau idéologique favorable pour s'implanter. Certes, pour une bonne part, elle s'inscrit comme une des conséquences directes de «l'avancée inexorable du progrès», dans ce cas, des télécoms qui parviennent à assurer la circulation de l'information en temps réel. Mais la dérégulation et la libéralisation des marchés résultent d'un postulat néo-libéral que la fin des années 80 n'a pas atteint dans sa vigueur. Sa justification officielle est archi-connue : la libre-concurrence est seule garante d'efficacité et assure une utilité optimale aux consommateurs. Dans les faits, il s'agit surtout d'optimiser la rentabilité du capital investi, alors, notamment, que les entreprises sont confrontées à des investissements en recherche et développement de plus en plus difficiles à amortir...

Sous cet angle, la mondialisation apparaît avant tout comme un rapport de

force entre les détenteurs de capital, qui deviennent de plus en plus nombreux au travers des fonds de pension qui s'étendent en dehors des États-Unis et les autres citoyens. La seule vraie question qui reste posée porte dès lors sur la possibilité que ce rapport de force évolue. Dans le court terme, même les plus optimistes comme Riccardo Petrella ne croient guère à une évolution. D'ici dix à quinze ans, la question reste posée. Pour certains, dont le même Petrella, l'esprit coopératif, promu notamment grâce à la société de l'information, prendra peu à peu le dessus. En revanche, la lecture de la presse économique anglo-saxonne, toute empreinte d'un capitalisme triomphant, ne fait que louer les effets sur la prospérité d'une économie mondiale dérégulée et du pouvoir laissé, notamment, aux acteurs des marchés financiers... Un spéculateur comme Georges Soros envisage tout au plus la nécessité d'un minimum de régulation pour empêcher un risque systémique trop grand... Cela laisse peu de perspectives pour une coopération mondiale digne de ce nom et qui permette de s'attaquer à tout ce qui lézarde la cohésion mondiale...

À l'image du climat euphorique qui a présidé au dernier sommet du G7 sur les autoroutes de l'information, les politiciens seraient capables d'adhérer inconditionnellement à ce genre de discours, trop vite dupes de la pseudo-certitude qu'efficacité et libéralisation équivalent d'office à création d'emplois, ce qui, par ailleurs, n'est pas en soi une garantie d'une société démocratique et conviviale... L'autre extrême, qui consiste à se renfermer sur soi-même au moyen de mesures protectionnistes semble tout aussi naïve, à l'heure des réseaux informatiques sans frontières et des filières mondiales de production, qui donnent un poids considérable au commerce intra-industriel et rendent contre-productive toute mesure de protectionnisme.

**REEMPLACER L'ÉTAT**

D'aucuns n'hésitent pas à décréter la fin totale de tout contrat social, étant donné à la fois son incapacité à jouer son rôle de protecteur et à la fois la pression qu'il fait peser sur la fiscalité, ce qui handicape l'activité économique par ailleurs. C'est évidemment oublier l'impérieuse nécessité de maintenir l'existence d'une institution qui préserve la cohésion sociale, seule garante de la liberté de chacun. Vu sous l'angle de la mondialisation, la réforme de l'État doit assurément viser à une nouvelles articulation entre le local et le mondial, c'est-à-dire simultanément élargir l'échelle de régulation en développant une plus grande proximité de certains dispositifs d'intervention...

Il est peut-être bon de se rappeler que la première voie d'accès vers la mondialisation pour nous européens reste l'Union européenne. Dans un monde dominé par la triade Europe-Asie-Amérique, avec un poids toujours croissant dans les années à venir pour l'entité du milieu, il est urgent d'investir ce qui trop souvent ressemble à un espace habité d'une «logique libériste sociale néo-impériale» dirigé par «un élitisme technico-politique», comme le définit Felice Dassetto. Il n'est pas seulement question du déficit social ou démocratique de l'Europe, mais aussi de repenser la gestion de la *res*

*publica* à l'échelle européenne et d'intégrer les enjeux d'une Europe embarquée sur cette mer houleuse qu'est la mondialisation.

L'Europe peut constituer un magnifique outil pour intégrer la mondialisation par les racines communes qui la constituent et par divers instruments déjà mis en place de redistribution interrégionale ou encore des programmes de recherche et développement. Mais elle ne pourra jouer ce rôle qu'à partir du moment où ce qui fait figure d'«État européen» prendra en charge non les intérêts de quelques-uns au gré des actions de lobbying, mais bien la responsabilité de la cohésion sociale de l'ensemble de l'Union selon des modalités démocratiques.

Il y a donc une urgence cruciale à développer une pédagogie auprès des citoyens sur le rôle et le devenir de l'Europe, et à faire pression sur les politiques afin qu'au moment où on s'apprête à négocier la suite du traité de Maastricht, des pas soient faits dans le sens d'un fonctionnement plus démocratique des institutions européennes et d'une prise en compte plus intégrée des aspects sociaux...

Bien que tellement rabâché, le thème de la mondialisation est loin d'avoir épuisé toute possibilité réflexive, que du contraire... La finalité de cet article est peut-être celle-là : insister sur la nécessité d'intégrer la mondialisation dans la manière de réfléchir le monde ou d'agir sur lui — ceci s'adresse aussi bien aux politiques qu'aux organisations syndicales ou de citoyens. Il y a un devoir d'investigation, ainsi qu'un devoir de pédagogie, qui revient aux différents penseurs et acteurs sociaux afin de faire de la mondialisation «une source de valeurs», comme y invite Zaki Laïdi. Cela se fera uniquement en démontant les forces idéologiques qui la sous-tendent et en rappelant le sens d'une société qui ne s'assimile pas à une immense faille sociale... C'est là un travail sans relâche de persuasion, à contre-courant des forces dominantes, une entreprise de très longue haleine loin d'être gagnée d'avance.

---

*Michel Genet*

Michel Genet a été chercheur à l'IRES et est actuellement conseiller à Belgacom.